

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°5 - Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetièrè

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N°5

Rapporteur : M. Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetièrè

Classification : 7 – Finances - 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°4 du 21 mars 2024 relative à l'affectation du résultat 2023 du budget annexe cimetièrè ;

Considérant les opérations effectuées par le comptable public à l'appui de cette délibération, afin d'ajuster la gestion des stocks de caveaux pour les années 2022 et 2023 par des opérations non budgétaires ;

Considérant que ces opérations ont un impact sur le résultat de fonctionnement (ligne 002) et sur le résultat d'investissement (001), afin de rétablir l'incidence budgétaire des opérations de stocks si correctement comptabilisées depuis 2022, année de la création du budget annexe ;

Considérant qu'il convient de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Considérant qu'il ressort de la balance générale et du tableau des résultats 2023 visés par le comptable :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réalisées 2023	133 320,00	-161 347,64	115 320,00	-115 320,00
Résultats de l'exercice		-28 027,64		0,00
Reprise des résultats antérieur	28 080,50			
Correction années antérieures 2022 et 2023	40 0000.00		12 000,00	
Résultats avant reste à réaliser	40 052.86		12 000,00	
Restes à réaliser 2023				
Résultat de clôture 2023 à affecter	40 052.86		12 000,00	



Affectation pour 2024

Couverture du besoin de financement	0,00	Article 1068	Recette d'investissement
Excédent de fonctionnement	40 052.86	Article oo2	Recette de fonctionnement
Résultat d'investissement	12 000,00	Article oo1	Recette d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** la proposition relative à la modification de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du cimetière de la Ville telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2